

NE NOURRISSEZ PAS LES ANIMAUX SAUVAGES



Ne nourrissez pas les coyotes ou les animaux sauvages

Conformément aux règlements municipaux de Brampton, il est interdit de nourrir les animaux sauvages. Les résidents ne doivent en aucun cas nourrir les animaux sauvages, y compris les écureuils, les oies, les canards, les renards ou les coyotes. Cela crée une situation dangereuse pour les gens et les animaux.

Les animaux peuvent :

- dépendre des êtres humains pour se nourrir
- ne plus avoir peur des gens et se familiariser avec eux, ce qui pourrait mener à des conflits
- associer les gens à la nourriture, ce qui peut amener les animaux à devenir assurés ou agressifs

La Ville de Brampton est déterminée à assurer une collectivité durable et résiliente où les résidents cohabitent en toute sécurité avec la faune et les écosystèmes naturels.

Pour obtenir des informations dans les dix langues principales, numérisez le code QR ci-dessous.

